

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 17 février 2021 – 9h00/12h00

Mairie d'Annonay

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Simon PLENET, Charles ZILLIOX, André FERRAND, Luc THOMAS, Philippe GENTY, Christophe DELORD, Diane VIGIER, Frédérick DUBOUCHET, Gilles VIAL

Elus du bureau excusés : Thierry KOVACS, Sylvie DEZARNAUD

Techniciens SCOT présents : Cédric LE JEUNE, Cédric LANSOU, Tom SPACH

ORDRE DU JOUR

Introduction

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda

1. Avis sur le PLU du Grand Serre – élu référent : Luc THOMAS

- Projet de délibération D/2021/02

2. Echanges sur le projet de plan de mandat 2020-2026

3. Projet de note de synthèse DOB consolidée – élu référent : Simon PLENET

4. Opportunité d'un partenariat avec Naturama et Vienne TV – élu référent : Gilles VIAL

5. Validation de l'ordre du jour du conseil du 03/03/21

6. Autres points d'actualités

- Avancées de l'étude Friches
- Avancées de l'étude lotissements de qualité
- Retours sur l'envoi d'un courrier d'interpellation au Préfet de Région
- Retours sur le projet de courrier réponse au Préfet de l'Isère sur les Friches
- Retours sur l'envoi du courrier relatifs aux enjeux de mise en compatibilité des PLU aux EPCI
- Recrutement du/de la futur(e) directeur/rice du SMRR
- Organisation prochaine d'une première conférence économique des EPCI (parmi les sujets : étude friches, ERC, projets économiques des EPCI, ZAN...)
- Mise à jour et modification du RIFSEEP

7. Questions diverses

Introduction

S. Plénet, qui accueille le bureau syndical, introduit la réunion. Il présente la commune d'Annonay, les principaux projets réalisés ou à venir. Annonay est une commune qui a perdu de la population ces dernières décennies mais qui en regagne depuis 3-4 ans à nouveau. Certains grands projets sont en cours pour renforcer l'attractivité de la commune tel que le projet Rives de Faya. L'objectif est de renforcer la centralité :

installation du Super U et la gare routière sur l'ancienne friche Canson Faya, OPAH RU,... Annonay est aussi ville-oprte du Parc du Pilat.

Suite à ce mot d'introduction, P. Delaplacette propose la validation du compte-rendu du précédent bureau. Le compte-rendu est validé.

Point Agenda :

Le prochain conseil syndical du 3 mars aura lieu à Saint-Romain-en-Gal. Celui du 31 mars aura son lieu confirmé ultérieurement.

C. Le Jeune indique que les présentations du Scot ont déjà été faites au Pilat Rhodanien, à EBER et à Annonay Rhône Agglo. 2 dates sont prévues prochainement à Vienne Condrieu Agglomération et Porte de DrômArdèche. Une date doit encore être trouvée pour le Val d'Ay.

P. Delaplacette indique qu'à l'occasion d'un rendez-vous récent avec le Sous-Préfet de Vienne, en présence de Thierry Kovacs, il a été demandé d'obtenir plus d'informations sur la doctrine de l'Etat concernant la stratégie EAU-AIR-SOL, le ZAN et de pouvoir obtenir des explications de la part des services de l'Etat qui se avacent et se positionnent différemment selon les départements.

C. Zilliox demande de transmettre les travaux de la Fédération Nationale des Scot sur le ZAN aux élus. Ces travaux pointent notamment le problème de définition de ce qu'est l'artificialisation. C. Le Jeune indique que ces documents ont été envoyés au bureau et au Cotech.

P. Delaplacette indique que lors du RDV avec Mme Nutti, directrice de la DDT de la Drôme, il a été rappelé que le ZAN est déjà appliqué de fait avec le Scot approuvé en 2019 sur une grande partie du territoire.

P. Genty rappelle qu'il est indispensable de s'approprier la démarche ERC pour que les membres du bureau et les élus connaissent bien ce qui va être appliqué. La démarche ERC va devoir être mise en œuvre dans tous les projets à l'avenir.

C. Le Jeune rappelle qu'il est important d'anticiper, cela a l'avantage de ne pas avoir à revoir le document. Le Scot a souvent été en avance sur la loi. Par exemple, un bilan du foncier économique pour chaque EPCI va être exigé sous 1 an avec la loi Climat et résilience. Or, le travail est déjà fait au niveau du Scot avec la base de données « foncier éco ».

C. Zilliox souhaite que lors de la prochaine réunion inter DDT, il soit reparlé de la représentation des Scot dans les CDPENAF avec une harmonisation nécessaire entre les départements.

1. Avis sur le PLU du Grand Serre – élu référent : Luc THOMAS

L. Thomas fait un mot d'introduction et T. Spach présente le projet de PLU.

P. Delaplacette souhaite que le tableau présentant les économies foncières dans les PLU continue à être intégré dans les présentations. Il précise de plus que le Grand-Serre est une commune qui a un rôle de rayonnement dans son petit bassin de vie avec de nombreux équipements structurants.

Concernant les OAP, C. Zilliox indique qu'elles sont sûrement trop précises et donc pas assez dans l'opérationnel. Il sera sûrement nécessaire de reprendre les OAP si trop précises.

L. Thomas demande dans quelle mesure une recommandation faite par le Scot doit-elle être prise en compte dans son futur document.

P. Delaplacette précise que dans le cas d'une recommandation, c'est à la commune de la prendre en compte ou non. Elle constitue un appui du Scot pour modifier le PLU si la commune le souhaite.

C. Delord fait part d'une erreur de formulation dans la recommandation portant sur l'OAP n°3. La formulation sera modifiée.

Il est proposé de formuler un avis favorable avec 3 recommandations. Vote à l'unanimité.

2. Echanges sur le projet de plan de mandat 2020-2026

C. Le Jeune présente les modifications apportées au projet de plan de mandat suite au travail effectué lors du précédent bureau syndical.

P. Genty souhaite que le fait que le SMRR soit labellisé TEN doit apparaître dans le « 5. Rester engagés ».

P. Genty demande des précisions sur la SLGRI : le TRI de Vienne a été défini sur le territoire mais pas la SLGRI ?

C. Le Jeune rappelle que le SMRR avait été un territoire test sur le guide Reviter à l'époque. Les élus avaient décidé de ne pas se mobiliser sur cette politique.

C. Zilliox indique que le fleuve Rhône relève de la responsabilité de l'Etat donc ce n'est pas au territoire de prendre la responsabilité de l'Etat. C'est dans ce sens que la décision du SMRR avait été prise à l'époque.

P. Delaplacette indique qu'il est indispensable d'échanger aujourd'hui sur ce sujet. Le SMRR est un syndicat qui pourrait prendre certaines compétences sans pour autant se substituer aux compétences des



autres structures. Par exemple, sur l'économie, la compétence relève des EPCI et de la Région. Toutefois, le SMRR peut se positionner comme un lieu d'échange entre les EPCI et porter des études pour le compte des EPCI et ayant un rayonnement territorial. Pour la SLGRI, le territoire n'était pas d'accord à l'époque pour porter la démarche mais cela peut être requestionné aujourd'hui. Le plan de mandat sera présenté en conseil syndical et cette question de la SLGRI y sera donc abordé. Il ne faudrait pas que la réflexion sur la SLGRI implique un désengagement de l'Etat sur le territoire sur cette question.

P. Genty, concernant la séquence ERC, indique que par rapport à la première écriture, la nouvelle écriture est trop faible. Il vaudrait mieux réadapter la première écriture, ce qui est fait en séance.

P. Delaplacette : sur la santé, quel rôle le Scot peut jouer ? C'est un sujet très sensible.

C. Zilliox indique qu'il n'y a aucune prise en compte du Scot sur ce sujet. Il est possible de réfléchir collectivement mais le SMRR pourra difficilement aller plus loin.

C. Le Jeune précise que la question du lien urbanisme/santé et un réel enjeu mais a toujours été difficile à aborder sur ce territoire. Il y a de sujets très sensibles en lien avec les émissions liées au transport routier, aux industries, à l'agriculture... C'est aussi un enjeu pour l'image du territoire. L'objectif est de prendre en compte tous ces variants et de trouver un moyen de réduire les problèmes. C'est un sujet dont certains EPCI commencent à s'emparer (Vienne Condrieu Agglo, CC EBER..) et mettre en place des actions.

P. Genty indique que toutes les collectivités ne sont pas au même niveau d'avancée. Le Scot pourrait être un lieu de partage sur ce sujet.

P. Delaplacette propose d'établir un diagnostic commun à l'échelle du SMRR pour avoir une connaissance commune entre les différents PCAET. Ce diagnostic servira de base pour les discussions des suites à donner.

F. Dubouchet, sur l'eau potable, indique que les installations de sécurisation des réseaux sont peu nombreuses. En cas de problème, comment va-t-on faire ? Le réseau des acteurs de l'eau est intéressant pour sensibiliser et aller plus loin.

S. Plénet, sur la question de l'eau, indique qu'il y a un partage de la ressource et différents usages. La rédaction actuelle porte uniquement sur eau potable. Mais le Scot a un rôle de vision globale avec les nombreux acteurs. Y a-t-il une coordination, une approche commune ? Nous avons un territoire qui a de nombreuses ressources locales mais la vallée du Rhône approvisionne une grande partie du territoire. Avoir une vue globale et partagée cohérente est nécessaire.

C. Zilliox précise que le lien planification / ressources est très compliqué. Sur le Pilat Rhodanien, pour préserver l'avenir, il y a un objectif de remettre en marche des sources locales pour ne pas tout pomper dans le Rhône.

S'agissant de la SLGRI, P. Delaplacette propose qu'une remise à niveau soit faite, avec l'Etat notamment, pour bien appréhender à quoi cela engage en terme d'enjeux et de conséquences.

Vis-à-vis de la question des modèles économiques, P. Delaplacette indique qu'il serait intéressant de voir sur quel modèle repose le territoire (sur le modèle de l'étude IMPL de 2015). Comment est constitué le modèle économique, comment le faire évoluer si nécessaire ? Comment tirer de la valeur ajoutée des complémentarités à valoriser entre les uns avec les autres. Il y a le même intérêt à travailler sur ce point que sur la question des transferts d'entreprises.

C. Zilliox indique que le Pilat Rhodanien est un petit territoire. Il y a un risque que les entreprises du territoire grossissent et que le territoire n'ait pas les moyens de les garder.

G. Vial précise qu'au-delà de l'aspect économique, accueillir des entreprises entraîne aussi des contraintes : qualité de vie, infrastructures,...

C. Le Jeune indique qu'il faudrait réfléchir dans les modèles économiques, sur le temps de retour sur investissement d'une zone économique créée par la collectivité (coûts infrastructures, compensation,...).

P. Delaplacette indique que sur Axe 7, la zone génère des emplois et une économie indirecte : dynamique, positionnement du territoire,...

C. Zilliox, sur les transports, rappelle qu'il est écrit dans Scot la nécessité de réfléchir aux transversalités.

3. Projet de note de synthèse DOB consolidée – élu référent : Simon PLENET

S. Plénet présente la note de synthèse pour le DOB consolidé qui sera présentée en conseil syndical.

C. Zilliox propose qu'à l'avenir il soit étudié la possibilité de privilégier l'embauche de personnel au lieu de recourir à des bureaux d'études afin de ne pas augmenter les investissements.

F. Dubouchet rappelle que certaines études sont trop complexes pour être faites par une seule personne.

L. Thomas indique que dans le cas du SMRR, la perspective semble facile à maîtriser. Il est prévu une consommation de la marge de manœuvre mais cela reste simple à gérer en comparaison d'une situation où le budget serait plus tendu...

4. Opportunité d'un partenariat avec Naturama et Vienne TV – élu référent : Gilles VIAL

G. Vial indique que le SMRR a été interpellé par l'association Naturama pour intégrer le comité rédactionnel de Vienne TV. C'est une opportunité de rendre visible le Scot. Il est nécessaire de réfléchir si c'est une bonne opportunité.

C. Le Jeune précise que c'est un dossier où Vienne Condrieu Agglomération et le SMRR ont déjà été sollicités à l'époque. Pour le SMRR, il est intéressant d'avoir une vidéo explicative du Scot à ce prix (moins de 5000 €). A noter que la CNR est partenaire, mais que le Parc et Vienne Condrieu Agglo ne sont pas partenaires du projet.

S. Plénet demande pourquoi ne pas porter un projet de vidéo propre au Scot qui serait utilisée avec tous les médias ? Il vaut mieux maîtriser le contenu. Il est peut-être possible de passer par les moyens de communication des EPCI et des communes.

P. Genty indique fait part de ses doutes sur la démarche avec Naturama.

P. Delaplacette propose de ne pas valider la demande de Naturama mais de réfléchir à proposer une vidéo de présentation du Scot en interne ou avec un prestataire et de la diffuser largement avec les moyens de communication des collectivités du territoire.

5. Validation de l'ordre du jour du conseil du 03/03/21

P. Genty précise que sur la question de l'extension des carrés STOC, ceux-ci se feront sur le secteur de Beaurepaire et dans le Val d'Ay.

C. Le Jeune indique que cela génèrera une augmentation de 1000 euros par an pour 2 carrés en plus.

6. Autres points d'actualités

- Avancées de l'étude Friches
- Avancées de l'étude lotissements de qualité
- Retours sur l'envoi d'un courrier d'interpellation au Préfet de Région
- Retours sur le projet de courrier réponse au Préfet de l'Isère sur les Friches
- Retours sur l'envoi du courrier relatifs aux enjeux de mise en compatibilité des PLU aux EPCI
- Recrutement du/de la futur(e) directeur/rice du SMRR
- Organisation prochaine d'une première conférence économique des EPCI (parmi les sujets : étude friches, ERC, projets économiques des EPCI, ZAN...)
- Mise à jour et modification du RIFSEEP

Sur le courrier en réponse à l'interpellation du préfet de l'Isère sur les friches, P. Delaplacette indique qu'il a souhaité un courrier « politiquement correct » qui recadre les prérogatives de chacun sans compromettre l'avenir. L'objectif est surtout que l'Etat n'interprète pas les études au détriment du territoire.

C. Zilliox rappelle que le recensement des friches est une étude interne qui n'est pas destinée à être communiquée à l'Etat.

A 12h, P. Delaplacette clôt le bureau syndical et remercie Simon Plenet pour son accueil..